

COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT

-Réunion du 12 novembre 2009-

Etaient présents : Mme Françoise Maupin, M. Gilbert Desmorieux, adjoints, Mmes Catherine Mortelecque, Murielle Boucher, MM. Jacques Brouwet, Ludovic Barnay, Frédéric Jacquelin, Sylvain Labille, Bernard Santiana.

Absent : M. Pascal Gibert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune et autorise le Maire à se faire assister de tous les prestataires lui permettant la réalisation de ce document.

-accepte de mettre Mme Nicole Gibert, adjoint technique 2^{ème} classe, à disposition de la Communauté de Communes de l'Autunois à raison de 24 heures par an et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

-décide de consulter, faire intervenir et régler tous les intervenants extérieurs dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement sur la parcelle prévue, autorise le Maire à signer tous les documents inhérents, à engager les demandes de subvention de soutien financier auprès des autorités concernées et à faire réaliser le permis d'aménager.

-décide de remplacer la chaudière à fioul au logement communal du Presbytère par une chaudière fioul basse température en fonte.

-décide, en vue de constituer trois nouvelles places de dépôt de bois, d'autoriser le Maire à faire réaliser les arpentages, les actes administratifs pour l'acquisition des parcelles nécessaires, signer les actes et tous documents y étant liés et régler les sommes liées à ces acquisitions, à raison de 1750€ l'hectare concernant la valeur du terrain à acquérir, à faire réaliser les devis pour le terrassement et l'aménagement des places de dépôt.

-décide d'adhérer au Comité National d'Action Sociale en faveur du personnel communal et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

-décide de rejeter le projet de privatisation de La Poste.

-émet un « avis très favorable » concernant l'enquête publique pour la porcherie de l'EARL LAMARRE.

-décide d'attribuer le logement à M. Le Hir Damien et Mme Hurtrel Caroline et de fixer le montant du loyer du presbytère à 565€ + 15€ de charges, soit 580€. Un bail sera établi prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,